

**Commune de Saint-Maurice-de-Beynost**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-03-07

Séance du 6 avril 2023

Date de la convocation :

30 mars 2023

Affichage de la convocation :

31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	19
procurations :	6
absents :	2
votants :	25

EXCUSES : Bernard MATEOS (Procuration à N. BOURGEOIS), Alain VIEUX (Procuration à D. MONCHANIN), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à C. CHARTON).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Romain GAILLARD.

Monsieur MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DES FETES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le rapporteur explique que la commune a engagé une réflexion sur différents travaux à apporter à la salle des fêtes de Saint-Maurice de Beynost. En effet, cet équipement mis à disposition des associations mauriciennes tout au long de l'année pour la mise en place d'activités quotidiennes ou de manifestations ne répond pas aux normes d'accessibilité d'une part et ne présente pas un aspect très pratique d'autre part.

Son utilisation importante et variée de la part des associations a incité la commune à porter un projet de modification de l'espace. Ainsi, une réflexion travaillée avec l'ensemble des acteurs a abouti à un projet qui va démarrer au début de l'été 2023 et s'étaler sur 3 mois pour une livraison à la rentrée 2023.

L'objectif est que la nouvelle salle des fêtes soit opérationnelle pour démarrer une nouvelle saison d'activités et de manifestations. Le programme des travaux est le suivant :

- 1) Création d'un hall d'accueil et d'un espace de réception,
- 2) Création de trois sanitaires avec accès PMR directement depuis le hall d'accueil,
- 3) Création d'un vestiaire avec accès privé aux sanitaires et aux douches,
- 4) Transformation des vestiaires actuels en espace de cuisine semi-professionnelle avec zone de cuisson, zone de lavage et zone de préparation

Le montant estimé des travaux, comprenant les frais d'études est de 69 000 € hors taxes. La commune financera le coût restant des travaux sur fonds propres.

Le tableau de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de recettes	Montant HT	En %
Maîtrise d'œuvre	5 000 €	7,25 %	Autofinancement	14 000 €	20,29 %
Lot 1 - Maçonnerie - démolition	16 100 €	23,33 %	Co-financements demandés		
Lot 2 - Plomberie Sanitaire	9 100 €	13,19 %	Etat – DSIL	55 000 €	79,71 %
Lot 3 - Electricité	13 300 €	19,28 %	Autres financeurs		
Lot 4 – Plâtrerie - Peinture	25 500 €	36,96 %			
Total (hors acquisitions foncières)	69 000 €	100,00 %	Total	69 000 €	100,00 %

Le montant estimatif de l'opération étant de 69 00 € et la demande de subventions est, à ce stade, de 55 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) afin de financer ces travaux,

AUTORISE le Maire à solliciter d'autres financeurs (Région, Département) dans le cadre du financement de ces travaux

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
 Pierre GOUBET

